



Vos questions « anonymes »
sur les drogues après les
séances.



Nos réponses.



Quels sont les effets des drogues ?



Les drogues sont aussi appelées des substances psycho actives parce qu'elles agissent sur le cerveau. Elles modifient certaines fonctions comme :

- Les perceptions (visuelle, auditive, corporelle), des sensations, l'humeur, la conscience, le comportement ;
- Des effets physiques et psychiques (mental).



Pourquoi on utilise des drogues à l'hôpital ?



Ce sont des médicaments et ils agissent sur le fonctionnement du cerveau comme d'autres drogues. La différence c'est qu'ils sont prescrits par un médecin pour soigner. On les appelle aussi des produits psycho actifs. Il y a des drogues autorisées (alcool, tabac, le café, autres) et des drogues interdites sur le territoire français (le cannabis, la cocaïne, l'ectasie, autres).



Pourquoi des drogues ne sont pas interdites dans certains pays ?



Dans d'autres pays que la France, le cannabis est une drogue autorisée (ex : Espagne, Hollande et certains états des USA). Certains pays ont fait le choix d'autoriser la vente libre de ce produit pour empêcher les trafics ou pour d'autres raisons.



Pourquoi les personnes prennent de la cocaïne, la brûle et se l'injectent avec une seringue ?



Il existe différentes drogues et différentes manières de les consommer. La manière de les consommer dépendent de ce que la personne préfère, des moyens qu'elle a pour le faire et de l'endroit où elle consomme le produit.



L'injection des drogues grace à des seringues ?



Les produits comme l'héroïne qui se présentent sous forme de poudre sont mélangés à un liquide pour être ensuite injectés dans les veines des consommateurs à l'aide de seringues. Un des risques de ce type de consommation est que si la seringue est partagée entre plusieurs consommateurs, ils risquent aussi de partager certaines maladies transportées par le sang.



Comment on fait pour arrêter de consommer des drogues ?



Si un adolescent a décidé d'arrêter de consommer une drogue, il peut se faire aider.

A la Maison Des Adolescents, une professionnelle reçoit les jeunes seuls ou avec leur famille pour les aider à comprendre ce qui motive l'adolescent à consommer une drogue.

Ensuite, la professionnelle et l'adolescent (parfois avec sa famille), chercherons la manière la plus adaptée pour essayer d'arrêter.

Il faudra soit construire un projet, soit changer de fréquentations, soit s'occuper grâce à des activités, soit sortir moins ou au contraire être moins isolé ou encore d'autres solutions.

Tout cela dans le but de permettre au jeune à se sentir bien autrement et d'arriver à ne plus consommer.



**Vos questions « anonymes »
sur la résistance aux
pressions après les séances.**



Nos réponses.



**Comment faire pour ne pas céder à la pression
d'un ami sans se faire rejeter ?**



Si tu décides de ne pas céder à la pression de cet ami, tu peux lui parler d'une certaine manière pour éviter de te faire rejeter. Par exemple, tu peux essayer de lui expliquer calmement ce que tu ressens. Tu pourrais dire quelque chose comme ça : « quand tu me propose de....., ça me met mal à l'aise, parce que je n'ai pas envie de, mais je n'ai pas non plus envie de te décevoir. J'aimerais que tu arrêtes d'insister et que l'on préserve notre amitié, parce que je tiens à toi, mais je tiens aussi à le respecter ».



**Si je suis dans un groupe où il n'y a que des garçons
et qu'ils me forcent à faire quelque chose.**

Comment je peux faire ?



S'il t'arrive quelque chose comme ça, il est très important d'en parler à un adulte de confiance et de ne pas garder ça pour toi, même s'il peut être difficile d'en parler. Tu as aussi le droit de porter plainte parce que tu aurais été victime de ces personnes. Tu restes une victime même si tu n'as pas réussi à leur dire que tu n'étais pas d'accord.

Si on refuse les propositions de quelqu'un et que la personne nous harcèle.



Est-ce qu'on peut porter plainte ?



Même si tu arrives à refuser les propositions et que tu te sens harcelé, tu peux en parler à une personne de confiance. Tu as le droit de porter plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie (seul ou accompagné par un parent).

Le harcèlement est puni par la loi.

Tu peux aussi adresser ta plainte par courrier au procureur de la république du Tribunal de grande instance de Cayenne (Avenue du Général de Gaulle 97300 CAYENNE)

ou sur internet : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620

Juin 2017.